

Commune d'HABARCQ

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 avril 2017

Absents excusés : Stéphanie DELATTRE, Maxence GLORIAN et Christine CHABE.

Pouvoirs : Christine CHABE donne pouvoir à Pierre CHABE, Stéphanie DELATTRE donne pouvoir à Régis de BERTOULT ET Maxence GLORIAN donne pouvoir à Lucile PETIT.

Madame Lucile PETIT est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

COMPTE DE GESTION 2016, COMPTE ADMINISTRATIF 2016, AFFECTATION DU RESULTAT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Danièle LALIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Nicolas CAPRON après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte administratif 2016, valide le compte de gestion et le compte administratif 2016 et décide d'affecter le résultat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		228 793,56 €	83 966,95 €	0,00 €	83 966,95 €	228 793,56 €
Part affectée à investiss		91 866,95 €				91 866,95 €
Opérations de l'exercice	384 221,21 €	406 732,72 €	179 824,69 €	216 655,80 €	564 045,90 €	623 388,52 €
Totaux	384 221,21 €	543 659,33 €	263 791,64 €	216 655,80 €	648 012,85 €	760 315,13 €
Résultat de clôture		159 438,12 €	47 135,84 €			112 302,28 €
	Besoin de financement		47 135,84 €		au compte 001 (déficit d'investissement reporté)	
	Restes à réaliser DEPENSES		6 000,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		5 000,00 €			
	Besoin total de financement		48 135,84 €			
	Excédent total de financement					
	Décide d'affecter comme suit		48 135,84 €		au compte 1068 (recette d'invest.)	
			111 302,28 €		au compte 002 (excédent de fct reporté)	

TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Conseil Municipal, unanime, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et retient les taux suivants pour l'année 2017 :

Taux de TAXE D'HABITATION	: 9.68 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	: 9.77 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	: 36.18 %

BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire demande à Yann CANDELIER, secrétaire de mairie de présenter au Conseil Municipal le budget primitif pour 2017 qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<i>RECETTES</i>	Recettes réelles 399 064.00 € Résultat reporté 2016 111 302.28 € Total 510 366.28 €	Recettes réelles 25 343.00 € Résultat reporté 2016 48 135.84 € Virement du fonctionnement 112 866.28 € Total 186 345.12 €	696 711.40 €
DEPENSES	Dépenses réelles 397 500.00 € Virement à l'investissement 112 866.28 € Total 510 366.28 €	Dépenses réelles 139 209.28 € Résultat reporté 2016 47 135.84 € Total 186 345.12 €	696 711.40 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve le budget primitif 2017.

ADHESION DES COMMUNES DE BOURET SUR CANCHE ET REBREUVIETTE AU SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 7 avril dernier acceptant l'adhésion des communes de Rebreuviette et de Bouret sur Canche au Syndicat des eaux.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Rebreuviette et de Bouret sur Canche au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1^{er} juillet 2017.

ACQUISITION DE PARCELLES CONTIGUËS AU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître Stéphanie LE GENTIL, notaire à Douai, une déclaration d'intention d'aliéner d'un ensemble de quatre parcelles situées autour du cimetière.

Il s'agit des parcelles cadastrées AB 18 (20a28ca), AB 25 (5a22ca), ZC 49 (18a37ca) et ZC 50 (7a03ca).

Cet ensemble de quatre parcelles d'une contenance totale de 50a90ca est à vendre 13 500 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite faire valoir ou bien renoncer au droit de préemption de la commune.

Il précise que la parcelle ZC 49 est inscrite comme « emplacement réservé » dans le Plan Local d'Urbanisme Communal.

Après avoir délibéré, considérant que le cimetière actuel ne dispose pratiquement plus d'emplacements libres, le Conseil Municipal unanime, décide de faire valoir son droit de préemption et d'acquérir les parcelles cadastrées AB 18 (20a28ca), AB 25 (5a22ca), ZC 49 (18a37ca) et ZC 50 (7a03ca) pour la somme de 13 500 €, en vue de l'agrandissement du cimetière actuel.

Il autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant l'achat de ce bien.

DIVERS

JOURNEE DU PATRIMOINE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des journées du patrimoine en septembre prochain, il souhaiterait pouvoir mettre en place une visite des souterrains du village encadrée par l'association « ARRRAS ».

Des parcours de marche et de course à pieds sur le sentier du Rideau du diable, sans classement, pourraient également être proposés.

Il demande au conseil municipal d'y réfléchir.

DEPART DU SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu de Yann CANDELIER, secrétaire de mairie, qui lui fait part de son intention de mutation dans une autre collectivité à compter du 31 août 2017.

Il informe le Conseil qu'une offre d'emploi est parue et qu'il procèdera avec les adjoints au recrutement du nouveau secrétaire de mairie.

CEREMONIE DU 8 MAI

Le Maire informe le Conseil que la cérémonie du 8 mai sera reconduite comme l'année dernière.

COMPTEUR « LINKY »

....



L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22H30